

Alain Desrosières

Séries longues et conventions d'équivalence

In: Genèses, 9, 1992. Conservatisme, libéralisme, socialisme. pp. 92-97.

Citer ce document / Cite this document :

Desrosières Alain. Séries longues et conventions d'équivalence. In: Genèses, 9, 1992. Conservatisme, libéralisme, socialisme. pp. 92-97.

doi: 10.3406/genes.1992.1665

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1992_num_9_1_1665



Alain Desrosières

out travail statistique repose sur l'hypothèse que des objets peuvent être traités comme équivalents à certains points de vue (des critères), afin de les compter, puis de comparer, dans le temps ou dans l'espace, les totalisations obtenues à partir des classes construites sur ces conventions d'équivalence. L'interprétation des résultats de ce travail suscite fréquemment des objections relatives au réalisme de ces conventions : «Vous avez compté ensemble des choses qui sont en fait très différentes», ou encore : «Les frontières entre vos catégories sont arbitraires». Tout statisticien a entendu au moins une fois l'une ou l'autre de ces critiques.

Diverses attitudes sont possibles face à ces contestations, selon l'origine du critère de codage qui a présidé à la construction de la classe d'équivalence. Deux cas polaires se présentent. Dans le premier, la convention est avant même l'intervention du statisticien déjà inscrite dans le domaine étudié, par des procédures sociales : l'enregistrement de l'état civil, apparu au XVIe siècle, et fournissant l'âge et le sexe des personnes, en constitue le prototype.

Dans le second cas en revanche, la convention est faite par le statisticien lui-même, créant du discontinu là où la société ne voit que du continu : par exemple, dans la nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982, le découpage du groupe des agriculteurs exploitants en trois catégories (agriculteurs sur grosses, moyennes et petites exploitations), relève de ce cas. Si le comptage élémentaire des classes est peu contestable dans le premier cas, il l'est plus dans le second, pour lequel le découpage ne se justifie que par les croisements et les corrélations (avec d'autres codages), qu'il permet éventuellement de montrer.

De telles questions ne peuvent manquer de surgir à la lecture du livre très riche d'Olivier Marchand et Claude Thélot : «Deux siècles de travail en France» (INSEE, 1991). Les auteurs

visent à construire des séries longues homogènes, de 1800 à nos jours, pour la population active, la durée du travail et la productivité. Ils présentent cette entreprise comme répondant à une «mission de service public», qu'aucun historien ne s'était risqué à assumer avant eux. Pour cela, ils déploient une grande ingéniosité statistique et beaucoup d'énergie pour forger des espaces d'équivalence et de comparabilité.

Non seulement les méthodes d'enregistrement ont profondément changé, ce qu'ils soulignent très nettement, mais les phénomènes à décrire sont progressivement passés du deuxième cas de figure évoqué ci-dessus (absence, au début du XIX^e siècle, de codage social préalable au comptage statistique), au premier cas (existence d'un tel codage, par le biais du salariat).

Les auteurs insistent moins sur ce second aspect. C'est sur la tension entre ces deux perspectives (volonté d'établir de telles séries «parce que cela répond à une demande», inquiétude liée à l'hétérogénéité des modes de définition et d'inscription des activités sociales à des périodes aussi éloignées), que l'on voudrait réfléchir ici, à travers un dialogue engagé avec les auteurs eux-mêmes.

La reconstitution, pour des périodes ou des pays éloignés, d'évaluations statistiques déjà bien rodées dans les pays occidentaux modernes, pose deux sortes de problèmes, différents au premier regard, mais qui, à les examiner de plus près, sont intimement liés. D'une part les sources statistiques sont inexistantes ou très partielles. Les recensements, s'ils existent, sont de simples dénombrements, et ne comportent rien sur l'activité professionnelle (cas de la France avant 1850). D'autre part l'identification même des objets à compter ou mesurer ne va pas de soi, comme le montrent les exemples de l'activité ou de la durée du travail dans des sociétés rurales traditionnelles.

Confrontés à cette seconde difficulté, les auteurs de l'ouvrage répondent : «ordre de grandeur». Leurs estimations n'ont bien sûr pas la précision des statistiques modernes, mais visent plus modestement, selon eux, à fournir des approximations d'une réalité qui, bien qu'impossible à reconstituer précisément, n'en existe pas moins indépendamment de l'observateur.

C'est là le cœur du problème : en disjoignant ainsi, au moins théoriquement, un objet de sa construction, on méconnait le fait que les mesures de *certains* objets dépendant *totalement* des conventions de définition et de codage, et ne sont pas de simples fluctuations aléatoires autour d'une «valeur vraie», qu'une distribution normale (la «loi des erreurs» que Queletet) suffirait à décrire. Donnons-en deux exemples, la côte bretonne, les accidents du travail avant 1898.

La question : «Quelle est la longueur de la côte bretonne entre Nantes et le mont Saint-Michel ?» n'a pas de «vraie réponse», autour de laquelle fluctueraient des mesures imparfaites, puisque, selon l'échelle de la carte, cette longueur peut varier entre quelques centaines de kilomètres et autant de millions de kilomètres que l'on veut. Elle est donc complètement indéterminée si on en se donne pas des conventions de mesure.

Le cas des accidents du travail est intéressant pour notre propos, car on y voit apparaître, à un moment précis (1898), cette convention, sous la forme d'une procédure sociale de codage, effectuée par des tribunaux. Avant 1898, il y avait des accidents du travail, en grand nombre. Mais pour qu'ils puissent faire l'objet d'une interrogation et d'une mesure statistique, il faut qu'ils soient identifiés en tant que tels à l'occasion de litiges entre employeurs et salariés, à des fins d'indemnisation éventuelle. Or cette identification suppose deux types de convention, portant sur les deux mots accidents et travail. A

partir de quelle gravité de l'événement y-a-t-il «accident» ? Où commence le «travail» ? (problème des trajets, des pauses).

De telles questions n'ont pas de réponses avant la loi de 1898 sur les obligations des employeurs en matière d'indemnisation de ces accidents. Il n'y a pas d'«ordre de grandeur», puisqu'une légère modification du «seuil de gravité» suffit à modifier radicalement une hypothétique «vraie valeur» de cette statistique. Mais une telle observation ne conduit nullement à relativiser la notion d'accident du travail : il y a tels accidents, particulièrement dramatiques souvent. Ceci n'empêche que leur comptage suppose tout autre chose : une procédure sociale de qualification de ces événements. Parler de statistiques des accidents de travail, c'est parler de cette procédure, pleinement justifiée.

Ainsi, une «augmentation» des accidents du travail peut être interprétée comme reflétant soit une hausse des dangers de l'industrie et une insuffisance des mesures de protection, soit au contraire une plus grande vigilance des syndicats ou une plus grande sévérité des juges. De même une «baisse statistique de la délinquance» peut être lue aussi bien comme un indice de l'efficacité de la police, que comme un signe de son relâchement (si par exemple la police ou la justice renoncent à enregistrer des «petits» délits devenus trop nombreux, comme les chèques sans provision).

La notion d'«ordre de grandeur» a l'inconvénient de suggérer que les incertitudes de mesure ne sont liées qu'aux imperfections des instruments, ou à l'absence des «sources», si banale en histoire, est elle aussi trompeuse : une réalité inconnue existerait, comme l'eau sous la terre, et il suffirait de creuser une source pour la faire jaillir.

De telles «sources» statistiques existent bien, mais elles sont le *produit* des procédures de qualification sociale : état civil (XVII^e siècle), statistiques criminelles (1825),



^{1.} Voir à ce sujet : R. Salais, N. Baverez, B. Reynaud, L'invention du chômage, Paris, P.U.F., 1986.

conscription, recensements... L'évocation de grandeurs indéterminées, comme la côte bretonne ou les accidents du travail avant 1898, ne conduit donc nullement à une forme de nihilisme statistique puisqu'une fois que la procédure sociale de code est *bien stabilisée*, les mesures qui en résultent ne sont plus indéterminées et peuvent servir de *sources*.

Il se trouve que les questions qui précèdent ont été à l'origine, depuis une vingtaine d'années, de plusieurs recherches historiques (plusieurs notamment dans «Pour une histoire de la statistique», INSEE 1987), auxquelles l'ouvrage sur «Deux siècles de travail en France» ne fait pas allusion. Interrogés sur ce point, les auteurs expliquent que cette question est «un autre problème», distinct du leur, qui était de bâtir «les meilleures approximations possibles de séries longues de population active». Pourtant leurs pages de «méthodologie» (repérées par un liseré bleu dans la marge), fournissent nombre d'indications précieuses montrant qu'il n'en est rien.

Ainsi l'objet de l'étude est de reconstituer un «taux d'activité», c'est-à-dire le rapport de la «population active» à la «population totale», et cela sur deux siècles. Mais l'idée même de distinguer, de définir et de mesurer une population active est liée à l'extension d'un marché du travail salarié, (comme le montre entre autres le fait que les chômeurs en font partie¹).

Tout au long du XIX^e siècle, non seulement le *nombre* des personnes ayant des caractéristiques de travail proches du salariat actuel augmente-t-il progressivement, mais ces caractéristiques elles-mêmes se cristallisent, conduisant, au tournant au XX^e siècle, à un statut de salarié inclus dans un droit du travail de plus en plus codifié. Ces deux mouvements sont inséparables, et c'est le second qui permet de compter les salariés, et de sortir de l'indétermination du type «côte bretonne». En 1901 encore, cette codification est loin d'être termi-

née, comme le montre le problème des «isolés» qui tourmente les statisticiens de l'époque.

De 1896 à 1936, les bulletins du recensement distinguent les «professions» (les activités «économiques collectives et individuelles n'étant encore que mal distinguées), et les «situations dans la profession» : chefs d'établissement, employés, ouvriers, chômeurs, isolés. Ces derniers résultent de la technique même de récollection des bulletins individuels, liassés selon l'adresse du lieu de travail. Les liasses constituées d'un seul bulletin constituaient les «isolés» : petits paysans, artisans ou commerçants, mais aussi travailleurs à domicile, nombreux notamment dans l'industrie textile. Or, dans ce groupe des isolés, sont rassemblées nombre de personnes pour lesquelles la distinction nette entre salariat et non-salariat n'est pas encore faite, et c'est pour cela qu'ils constituent un casse-tête pour les statisticiens d'alors. (Ils constituaient 20 % des actifs en 1901).

Le basculement vers le salariat est symbolisé par l'apparition de l'éventualité du *chômage*. Jusqu'aux environs de 1850, un non salarié qui ne faisait plus d'affaires, ou un salarié qui perdait son emploi, devenaient des pauvres, des mendiants.

Puis, avec la montée du salariat, le «statut» de chômeur se distingue, jusqu'à engendrer ce qui n'aurait pu apparaître que comme une bizarrerie en dehors du monde du salariat : l'actif non occupé, c'est-à-dire le chômeur. Les définitions nécessaires pour le comptage statistique, des actifs occupés, actifs non occupés, et inactifs, sont impensables indépendamment du salariat.

Il en va de même de la durée du travail, dans le chapitre sur ce sujet : on y évoque les lois successives limitant le travail des enfants, des femmes, et enfin de tous les salariés. Une telle codification est bien sûr liée à la mise en place du statut de salarié, et, plus généralement du droit du travail.

Ainsi la montée du salariat est la tendance essentielle sous-jacente aux évolutions présentées par «Deux siècles de travail», non seulement du point de vue de l'objet à décrire (la population active), mais du point de vue de la possibilité même de penser, de définir et finalement de mesurer cet objet.

Or, dans le livre, cette montée se trouve remplacée par celle de l'industrie et des services au détriment de l'agriculture, puis, quand ces données elles-mêmes font défaut, par celle de la ville au détriment de la campagne. Bien sûr, ces trois mouvements de salarisation, d'industrialisation et d'urbanisation sont liés, mais c'est le premier qui est à l'origine tout à la fois de l'idée et du besoin de construire des séries longues, et des moyens pour satisfaire ce besoin. Il est comme le personnage qui tire les ficelles du spectacle, depuis les coulisses.

Pour mesurer un objet, il faut l'avoir qualifié: c'est le salariat qui fournit cette possibilité. Bien sûr des qualifications d'un autre type existaient dans les corporations anciennes: maîtres, compagnons, apprentis. Ce vocabulaire subsista tard dans le XIX^e siècle², mais il est très différent de celui du salariat. Il ne concernait que certains métiers (et non l'agriculture), et ne faisait pas l'objet de totalisations statistiques.

Le lien entre la possibilité de mesurer et l'existence d'un codage administratif préalable est visible dans le détour que Marchand et Thélot doivent faire pour construire leur taux d'activité avant 1850. A cette époque, les recensements ne disaient rien sur les professions, mais fournissaient des éléments sur les populations rurales et urbaines. Les auteurs s'appuient alors sur des hypothèses de constance, sur la période 1800-1850, de deux rapports : d'une part celui de la population active agricole à la population rurale, d'autre part celui de la population active non agricole à la population urbaine.



^{2.} Voir : W. Sewell, Gens de métier et révolutions, Paris, Aubier, 1983.

Les arguments étayant ces deux hypothèses sont intéressants, mais supposent de fait que la «population active» est suffisamment déterminée, identifiée, pour pouvoir être comptée : cela n'est-il pas un anachronisme, surtout à la campagne ? Ces deux hypothèses étant avancées, et le rapport «urbain» étant supérieur au rapport «rural», la hausse du «taux d'activité» résulte mécaniquement de celle du taux d'urbanisation, celle-là bien décrite par les recensements.

Au bout du compte, le raisonnement s'appuie sur la distribution de la population totale dans les communes selon les tailles de celles-ci. Or celles-ci sont bien déterminées, parce que le découpage administratif du territoire est clair et net depuis 1789. C'est donc le codage territorial qui, associé aux arguments sur la constance des deux rapports décrits cidessus, fournit la base de la construction des taux d'activité.

Les remarques qui précèdent ne visent pas à donner l'idée que les séries présentées sont inexactes, ni moins bonnes ou meilleures que d'autres, par exemple celles construites antérieurement par Jean-Claude Toutain ou JeanLouis Lévy-Leboyer. Elles suggèrent plutôt que de tels travaux, de toutes façons fort éclairants, ne devraient pas conduire à présenter des séries homogènes continues, qui, elles sont trompeuses, et tendent à faire disparaître les problèmes évoqués ici. Il y a une irréversibilité du travail statistique : une fois la boîte noire refermée, la série continue tracée, celle-ci vit sa vie, est transmise de main en main, en devenant un objet qui tient bien. On le voit dès les premières lignes de la quatrième page de couverture de l'ouvrage :

«Après avoir augmenté au XIX^e siècle, puis décrû à partir de la guerre de 1914-18, le taux d'activité est aujourd'hui le même qu'il y a 200 ans. La similitude s'arrête là : la structure de la population active, la durée du travail et sa productivité ont profondément évolué».

Le fait même de comparer les taux d'activité à deux siècles d'écart suscite une forte interrogation, et cela non seulement, comme il est dit par les auteurs parce que le contenu de cette population active est dissemblable, mais aussi parce que la nature de son identification, et donc de sa délimitation et de sa mesure éventuelle, n'est plus du tout la même.